

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 8 février 2019

- <http://www.lamafiajudiciaire.org>

PS : « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants**, le transfert du courrier est effectué. Soit le domicile a été violé le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, **toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT** ».

- **En complicité de la préfecture de la Haute Garonne.**
- **En complicité de la gendarmerie de St Orens.**

« L'Etat français a été condamné par décision du Conseil d'Etat rendue le 28 mars 2018 pour entrave à la justice administrative »

A :

Monsieur, Madame Le Président
Service des référés « EXPULSION »
T.I de TOULOUSE
40 avenue Camille Pujol
31500 TOULOUSE

Lettre recommandée avec AR : N° 1A 152 272 4020 7

Objet : Réclamation

- ***Demande de communication de l'ordonnance rendue le 11 janvier 2019***

Affaire renvoyée par le T.G.I devant le tribunal d'instance de Toulouse.

Demande d'expulsion de Monsieur REVENU Guillaume et de Madame HACOUT Mathilde.

- **Affaire plaidée le 9 novembre 2018 . N° RG 11-18-002923**

Monsieur Madame la Président

Je sollicite votre très haute bienveillance à prendre ma demande en considération.

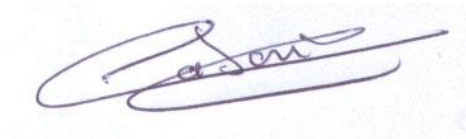
Je n'ai toujours pas reçu à l'adresse ci-dessus indiquée l'ordonnance qui devait être rendue en date du 11 janvier 2019 et dont l'audience de plaidoirie en un débat contradictoire devant votre tribunal qui s'est tenue le 9 novembre 2018.

Comptant sur toute votre compréhension à cette notification qui est d'ordre public.

Je vous précise aussi d'avoir rencontré une difficulté devant votre juridiction ou j'ai été contraint en délibéré de formuler une note en produisant l'entier dossier et mes observations que je porte à nouveau à votre connaissance.

Dans cette attente, je vous prie de croire Monsieur, Madame le Président l'expression de ma parfaite considération.

Monsieur LABORIE André



Pièce :

- **Note en délibérée enregistrée le 12 novembre 2018**
- **Demande par mail au T.I de Toulouse le 31 janvier 2019 restée sans réponse.**